Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260914-DE20260916-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 14 septembre 2026

Délibération n°2026/09/16

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Éric PELATAN a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO
	Secrétaire de séance :	Erwan LARRIEU
	Date de convocation :	07 septembre 2026

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des emplois

Conformément au Code général de la Fonction Publique et à son article L313-1, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Il est ainsi aujourd'hui proposé de modifier ce tableau pour le motif suivant :

- Création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), correspondant à un avancement de grade,
- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème), à la suite de l'admission d'un agent au concours,
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), correspondant à un avancement de grade,

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260914-DE20260916-DE

- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème), correspondant à un avancement de grade,
- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (35/35ème), ce poste concernant un agent contractuel au sein des services techniques,
- Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), correspondant à un avancement de grade,
- Suppression d'un emploi de brigadier-chef principal à temps complet (35/35ème) non pourvu actuellement.

Par ailleurs, le tableau des emplois doit recenser à la fois les emplois permanents, c'est-à-dire les emplois qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration (temps complet et non complet), et les emplois non permanents, c'est-à-dire ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration (emplois correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité).

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de modifier ce jour le tableau des effectifs titulaires de la commune comme suit (modification en gras italique) :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260914-DE20260916-DE

Commune de Plumergat
Tableau des effectifs titulaires

Grades	Créé	Pourvu	Durée hebdo
TEMPS COMPLET			
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché principal	1	1	35 h
Rédacteur principal de 1ère classe	***1***	***0***	***35 h***
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	35 h
Rédacteur	2	1	35 h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	35 h
Adjoint administratif principal de 2ème classe	***2***	***1***	***35 h***
Adjoint administratif	2	1	35 h
SECTEUR TECHNIQUE			
Technicien principal de 2ème classe	1	1	35 h
Agent de Maîtrise principal	1	1	35 h
Adjoint technique principal de 1ère classe	***1***	***0***	***35 h***
Adjoint technique principal de 2ème classe	***3***	***2***	***35 h***
Adjoint technique	***3***	***2***	***35 h***
SECTEUR ANIMATION			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	***1***	***0***	***35 h***
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	2	35 h
Adjoint d'animation	4	3	35 h
SECTEUR CULTUREL			
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	1	35 h
SECTEUR POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-chef principal	***1***	***0***	***35h***
Gardien-brigadier	1	1	35 h
TEMPS NON COMPLET			
SECTEUR ADMINISTRATIF			
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	32 h
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	33,5 h
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	30 h
Adjoint technique	1	1	27.5 h
Adjoint technique	1	1	31.5 h
Adjoint technique	1	1	8 h
Adjoint technique	1	1	4 h
SECTEUR MEDICO-SOCIAL			
Agent spécialisé principal écoles maternelles de 1ère classe	1	1	33 h
Agent spécialisé principal écoles maternelles de 1ère classe	1	1	32 h
Agent spécialisé principal écoles maternelles de 2ème classe	1	0	32 h
SECTEUR ANIMATION			
Adjoint d'animation	1	1	34 h
TOTAL GENERAL	**42**	**30**	

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260914-DE20260916-DE

Pour mémoire, le tableau des effectifs contractuels se présente comme suit :

Commune de Plumergat Tableau des effectifs contractuels sur emploi permanent et non permanent Année scolaire 2025/2026 actualisé au 02/03/2026			
Grades	Nombre d'agents	Durée hebdomadaire	Indice brut de rémunération (ou nouvelle réglementation)
TEMPS COMPLET			
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Adjoint administratif	1	35/35	367
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique	2	35/35	367/461
SECTEUR ANIMATION			
Adjoint d'animation	2	35/35	367
TEMPS NON COMPLET			
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique	1	29/35	367
Adjoint technique	1	25.5/35	367
Adjoint technique	1	25/35	367
SECTEUR ANIMATION			
Adjoint d'animation	3	34/35	367
Adjoint d'animation	1	31.5/35	367
Adjoint d'animation	1	28.33/35	367
Adjoint d'animation	1	5.5/35	367
Adjoint d'animation	1	5.2/35	367
Adjoint d'animation	1	4/35	367
SECTEUR MEDICO-SOCIAL			
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1	34.75/35	367
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1	31/35	367
TOTAL GENERAL	**18**		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260914-DE20260916-DE

Article 1 : DE CRÉER à compter de ce jour :

- un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème)
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème)
- un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème)
- un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème)
- un emploi d'adjoint technique à temps complet (35/35ème)
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème)

Article 2 : DE SUPPRIMER le grade d'origine, après nomination de l'agent dans le nouveau grade d'avancement.

Article 3 : DE SUPPRIMER à compter de ce jour :

- un emploi de brigadier-chef principal à temps complet (35/35ème)

Article 4 : D'APPROUVER en conséquence la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus.

Article 5 : DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

Article 6 : DE DONNER POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant légal, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

Le Secrétaire de séance,
Erwan LARRIEU.